

 <p>Service Hygiène et Sécurité</p>	<b>Fiche technique : Eclairage public et illuminations de Noël</b>	Reference : FT 73
		Date de création : 27/03/2014
		Date de révision : 01/12/2014
		N° de révision : 1

## Champ d'application

L'éclairage public est l'ensemble des **moyens d'éclairage mis en œuvre dans les espaces publics, à l'intérieur et à l'extérieur des villes**, très généralement en **bordures des voiries** et places, nécessaires à la sécurité ou à l'agrément de l'homme.

Les illuminations de Noël sont les éclairages installés en extérieur durant la période de Noël, et plus globalement **pour la période des fêtes de fin d'année**. Ces décorations de Noël peuvent être placées sur les bâtiments, les arbres, ou au travers des rues.



## Les risques liés à l'entretien de l'éclairage public

Lors de la pose d'illuminations de Noël, trois grandes causes d'accidents de service sont à craindre :

- **La chute** : la hauteur de pose des guirlandes étant généralement de l'ordre de 5 mètres
- **Le choc électrique**, soit par contact direct, soit par contact indirect dans le cas, par exemple, d'un appareil défectueux ou présentant un défaut d'isolement,
- La chute d'installations et de guirlandes mal fixées.

Concernant les travaux sur l'éclairage public les risques principaux sont les suivants :

- Risque de **chute de hauteur** depuis le poste de travail,
- Risque de choc, d'écrasement ou de chutes lors de **heurts par véhicules automobiles**,
- Risque du à l'approche, au contact ou à la détérioration d'autres réseaux visibles ou invisibles présents dans l'environnement,
- **Risque électrique** dans le cas des réseaux électriques, en conducteurs nus notamment,
- Risque d'asphyxie et d'explosion dans le cas de réseaux de gaz,
- Risques divers dus aux **différentes manutentions manuelles** ou mécaniques, à l'utilisation des outils à main, à l'utilisation de machines portatives,
- Risques liés aux **conditions climatiques hivernales**.

 <p>Service Hygiène et Sécurité</p>	<b>Fiche technique :</b> <b>Eclairage public et</b> <b>illuminations de Noël</b>	Reference : FT 73
		Date de création : 27/03/2014
		Date de révision : 01/12/2014
		N° de révision : 1

## Les mesures de prévention

Évaluation des risques :

- **Utilisation de nacelles élévatrices.** Les échelles ne sont pas des postes de travail mais un moyen de passer d'un niveau à un autre. Seuls les agents ayant reçus une **formation adéquate** peuvent piloter et monter sur des nacelles (CACES), ils doivent également posséder une **autorisation de conduite**. Attention : certaines nacelles exigent le port du harnais avec longue courte à l'intérieur du panier,
- **Baliser la zone de travail,**
- **Vigilance accrue suivant les conditions météorologiques.** Ne pas monter sur une nacelle en cas de fort vent,
- Ne pas porter des objets ou des vêtements flottants,
- Le personnel effectuant les **raccordements électriques** doit être **habilité par l'Autorité territoriale** après avoir subit une formation et une visite médicale appropriée.

Vérifier la solidité et la conformité de toutes les installations : examen visuel annuel, **sécurité des attaches**, contrôle périodique de la résistance à l'arrachement.

- Utiliser tant que possible des **outils d'aide à la manutention**. **Former les agents aux risques liés à l'activité physique.**

Établir un plan de maintenance, de pose et de dépose des illuminations.

En cas d'intervention d'une entreprise extérieure, la collectivité doit rédiger un **plan de prévention** en collaboration avec l'entreprise intervenante.

## Les équipements de protection individuelle



Vêtements haute visibilité



Gants de protection mécanique



Chaussures de sécurité montantes si besoin



Harnais muni d'un dispositif antichute



Casque de protection muni d'une jugulaire



Vêtements de travail adaptés aux conditions climatiques hivernales